



# « Les paniers de la Sèvre »

## Contrat d'engagements - Fromage de Chèvre

Contrat du 01/04/2022 au 31/09/2022

Référents : Loïc Carney (carney.loic@hotmail.fr)

Producteur	Adhérent
<b>La Ferme de la Martinière</b>	Nom :
Marie Ristor et Romain Le Dret	Prénom :
79 240 Vernoux-en-Gâtine	Tél. :
Tél. : 05 49 70 68 71	Courriel :
Courriel : lafermedelamartiniere@hotmail.com	

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessous :

### Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production,
- Soutenir le producteur en commandant de manière régulière sur la période du contrat,
- Accepter qu'une commande non récupérée (par l'adhérent ou une autre personne) soit répartie entre les distributeurs.
- Financer la consigne sur les contenants de fromage blanc (0.50€ pièce)

### Engagements des producteurs :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité et frais de sa production,
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- Être transparent sur ses méthodes de travail.


### Engagements communs :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...),
- Participer à la vie de l'association (Assemblée Générale, animations...)
- Faciliter les échanges entre producteur, adhérent et association

### Le prix des produits et les modalités de paiement

- Le prix et les produits sont fournis dans le tableau disponible sur le site et les choix ne sont pas modifiables en cours de saison.

### Partage des récoltes

 Les distributions auront lieu le jeudi de **18h30 à 19h30** à la Maison de quartier des Brizeaux, 67 rue des Brizeaux, 79000 Niort. (sauf exceptions : jour férié, impossibilités.).

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

### Modalités de paiement

Le prix et les produits sont fournis dans le tableau disponible sur le site et les choix ne sont pas modifiables en cours de saison. Les paiements se font par chèque à l'ordre de « **La Ferme de la Martinière** ».

**Recommandé** : 1 chèque pour 2 mois. Ils ne seront encaissés qu'au milieu des deux mois

Mois	Banque	N° chèque	Montant
Avril (2 distributions)			
Mai (2 distributions)			
Juin (3 distributions)			
Juillet (2 distributions)			
Août (1 distribution)			
Septembre (2 distributions)			
<b>Total pour 6 distributions</b>			

L'adhérent·e

Le·a producteur·rice

Pour \${nom\_site}